

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 29

Artikel: Onna pedi que ne dourè pas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

verains de l'Europe. On y lisait que le tambour-major du roi de Suède avait 6 pieds 9 pouces ; celui du roi de Prusse, 6 pieds 11 pouces ; celui de l'empereur de Russie, 7 pieds 5 pouces ; et celui des gardes hongroises 9 pieds 3 pouces. La taille de ce dernier, disait l'auteur de la notice, et nous partageons entièrement son avis, rend probable ce que les chroniqueurs rapportent de la taille des Roland, des Renaud et autres paladins célèbres. »

Onna pedi que ne dourè pas.

Tandi l'hivai passâ, que l'a fé tant frâi, lè pourrêz dzeins ont mardjon gaillâ souffai, kâ s'on a rein dè bou po s'êtsâodâ pè clliâo cramenès, lâi fâ pas bio, et quand l'est qu'on est regregni, tot retreint et qu'on sè froulè dein sa tsemise, on a rein d'aquouet. Pè bonheu que lâi a onco cauquîès bravès dzeins qu'ont vretabliament pedi dâi pourro, kâ y'ein a tant d'autro qu'ont bouna eintechon dâi momeints que y'a, mâ cein ne dourè pas.

Don on dzo dè stu l'hivai passâ, on monsu qu'à prâo mounia, mâ que n'attatse tot parâi pas sè tsins avoué dâi saocessès, avâi du sailli et quand retorna à l'photo, l'étai tot dzalâ : lè mans lâi débattiont, lè z'orolliès lâi pequâvont et battâi lo tambou avoué lè deints. Ein passeint devant 'na maison de pourro iô y'avâi dâo papâi cassâ ai fénérâs et iô on oëssâi pliorâ dâi petits z'einfants, l'eut portant pedi dè tot cein, kâ ye savâi que n'aviont rein dè bou, et arrevâ tsi li, ye dit à son vôlet dè lâo portâ on part dè dzévalès, et li eintrè dein son pâilo iô y'avâi on fornet ein quetala bon tsau et on grand fû à la tsemenâ. Ye trait sè solâ po mettrè dâi bounès bambouchès drobliâies ; met onna granta roclore su sè z'haillons, s'étai su on grand fauteuit qu'êtai devant lo fû et sè fâ apportâ dè l'édhie tsauda avoué dâo suero et dâo riquiqui et bintout ne cheinte pequa 'na brequa dè frâi. Adon criè son vôlet et lâi fâ :

— As-tou dza portâ clliâo dzévalès ?

— Na, noutron maîtrè, pas onco, mâ lâi vé.

— Eh bin ! laisse mè pî cein, se dit lo vilhîô rance, lo temps coumeincè à sè retsâodâ ; n'ia pas fauta dè lâi allâ.

L'amour des animaux.

C'est une bien belle chose que l'amour du prochain, surtout quand il s'étend à tous les êtres animés de la création ; mais comme toute qualité poussée à l'excès, il devient franchement ridicule.

Le sentiment qui a fait établir la si célèbre et si utile *loi Grammont* a conduit certains bonzes de l'Indo-Chine à ne boire que de l'eau filtrée pour ne pas commettre le crime de tuer un être vivant.

Bien mieux, le père Huc, le célèbre missionnaire, a vu au Thibet des lamas bouddhistes, sortes de moines cloîtrés, s'abstenir de détruire la

vermine qui les dévorait, et cela par pure charité. Nous n'en sommes pas encore là en Europe ; mais nous y viendrons bientôt ; il existe déjà en Angleterre et en Allemagne une secte de végétariens, qui inscrit en tête de son *credo* l'obligation de ne pas manger de viande, et cela par application du principe : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Pour les végétariens, manger un bifteck est un acte d'anthropophagie à peine déguisé.

C'est une bonne chose qu'un bifteck, malheureusement pour se le procurer, il est nécessaire d'abattre un bœuf. C'est un ami des bêtes, membre de la société protectrice des animaux de Bruxelles, qui a inventé le nouveau moyen d'exécuter ce sacrifice. Il consiste, comme on sait, à adapter au bœuf une sorte de masque portant un tube central dans lequel on introduit une cartouche de dynamite. L'animal tombe foudroyé. Il paraît que ce procédé est plus doux, moins brutal, que le vulgaire coup de massue. On est libre de le croire, les bœufs ne réclameront pas.

Mais comme la dynamite n'est pas une matière des plus commodes à manier, on ne peut s'empêcher de craindre que de temps en temps, un garçon d'abattoir maladroit, n'expérimente à ses dépens la puissance destructive de ce corps fulminant. — C'est une bien belle chose que l'amour des bêtes, mais cette passion conduit quelquefois les membres des sociétés protectrices à de bien singulières inventions.

Chaque dame turque a sa calfa, qu'on lui achète toute enfant et souvent de son âge ; ce sont pour la plupart des petites filles des campagnes de Circassie, ou autres, que leurs parents vendent pour tant d'années, comme on louait autrefois des servantes en Europe. Le temps convenu terminé, la maîtresse doit la doter ou la marier, ce qui arrive souvent, si elle est laide, avec un des domestiques du Pacha ; si elle est belle, elle est alors retenue et achetée toute jeune par la mère d'un bey qui en donne à la maîtresse un prix considérable. Les Turcs ne sont servis que par des hommes dans leur sâlamlick ; jamais une femme de sa maison, même la plus humble négresse, ne parait devant des étrangers et même des membres de la famille. L'interdiction des femmes est rigoureusement observée et jamais, danseuse ou musicienne musulmane, ne parut à un des divertissements donnés dans un sâlamlick. Elles dansent et chantent au harem ; seulement devant les femmes et le maître du logis, s'il est seul, et que, de leur côté ses dames n'aient pas de missafirs (1), car dès qu'une visite arrive (ce qui ne manque pas un jour de survenir dans les grands harems), la rigoureuse obligation de cacher son visage aux hommes est si bien observée, que des femmes turques surprises la nuit par un incendie, sortirent nues du palais le visage seulement enveloppé dans un fichu, ou ce qu'elles purent saisir au hasard. Des marins les enlevèrent ainsi et les portèrent avec d'autres dames dans les barques de sauvetage. C'était lors du grand incendie du palais antique de la Corne d'or, l'ancien sâral où périrent tant de femmes. J'étais un jour dans le harem d'un jeune prince et causais avec sa jolie hanoum, lorsque le frère du prince, chambellan de Sa Majesté, entra me saluer ; sa belle-sœur posa vivement le mouchoir qu'elle tenait en main sur le côté de sa tête, pour qu'il ne vit pas son